PROCURATION

Assemblée générale annuelle

du 19 avril 2023 (10 heures)

Une copie de ce formulaire doit être retourné pour le **13 avril 2023** au plus tard à :

Proximus SA de droit public

Monsieur Dirk Lybaert, Secrétaire Général

Bd du Roi Albert II, 27 (26U)

B – 1030 Bruxelles

Le(la) soussigné(e) (nom et prénom / nom de la société) : ..……..

……..

Domicile / Siège: …….....

...……..……..

Propriétaire de [ ] actions dématérialisées (1) / actions nominatives (1) de Proximus SA

Nombre

(1) biffer la mention inutile

Désigne par la présente en tant que mandataire :

Nom et prénom: …….....

Domicile: ……..……

….……..……

Pour le (la) représenter en tant qu'actionnaire à l'assemblée générale annuelle de la société mentionnée ci-dessus, qui se tiendra le mercredi 19 avril 2023, à 10h00, au Proximus Lounge, Rue Stroobants 51, 1140 Bruxelles, avec l'ordre du jour suivant:

1. Prise de connaissance des rapports annuels du Conseil d'Administration de Proximus SA de droit public relatifs aux comptes annuels et aux comptes annuels consolidés au 31 décembre 2022.
2. Prise de connaissance des rapports du Collège des Commissaires de Proximus SA de droit public relatifs aux comptes annuels et du commissaire relatifs aux comptes annuels consolidés au 31 décembre 2022.
3. Prise de connaissance des informations fournies par la Commission Paritaire.
4. Prise de connaissance des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2022.

5. Approbation des comptes annuels de Proximus SA de droit public au 31 décembre 2022.
Proposition de décision: approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2022, y compris les affectations suivantes du résultat :

Bénéfice de l'exercice à affecter	+	352.981.697 EUR
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	+	253.549.223 EUR
Bénéfice à affecter	=	606.530.920 EUR
Prélèvement net sur les réserves	+	121.328.753 EUR
Bénéfices à distribuer (dividendes)	-	387.008.570 EUR
Autres allocataires du bénéfice (personnel)	-	23.390.219 EUR
Bénéfice à reporter	=	317.460.884 EUR

Pour 2022, le dividende brut s'élève à 1,20 EUR par action, donnant droit à un dividende net de précompte mobilier de 0,84 EUR par action, dont un dividende intérimaire de 0,50 EUR par action (net de précompte mobilier de 0,35 EUR par action) a déjà été versé le 9 décembre 2022, si bien qu'un dividende brut de 0,70 EUR par action (net de précompte mobilier de 0,49 EUR par action) sera versé le 28 avril 2023. La date de l'ex-dividende est fixée au 26 avril 2023, la date d'enregistrement au 27 avril 2023.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	

6. Approbation de la politique de rémunération.
Proposition de décision: approuver la politique de rémunération.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	

7. Approbation du rapport de rémunération.
Proposition de décision: approuver le rapport de rémunération.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	

8. Décharge à accorder aux membres du Conseil d'Administration.
Proposition de décision: accorder la décharge aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2022.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	

9. Décharge spéciale à accorder aux membres du Conseil d'Administration dont le mandat s'est terminé le 20 avril 2022.
Proposition de décision : accorder la décharge spéciale à Madame Martine Durez, à Madame Isabelle Santens et à Monsieur Paul Van de Perre pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 20 avril 2022.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	

10. Décharge à accorder aux membres du Collège des Commissaires.
Proposition de décision: accorder la décharge aux membres du Collège des Commissaires pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2022.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	

11. Décharge à accorder aux commissaires des comptes consolidés du groupe Proximus.
Proposition de décision: accorder la décharge à Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL, représentée par Monsieur Koen Neijens et à Luc Callaert SRL, représentée par Monsieur Luc Callaert, pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 31 décembre 2022.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	

12. Décharge spéciale à accorder à Monsieur Geert Verstraeten, représentant Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL et Monsieur Damien Petit, représentant de CDP Petit & Co SRL, pour l'exercice de leur mandat en tant que membres du Collège des Commissaires jusqu'au 20 avril 2022.
Proposition de décision : accorder la décharge spéciale à Monsieur Geert Verstraeten, représentant Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL et Monsieur Damien Petit, représentant de CDP Petit & Co SRL, pour l'exercice de leur mandat en tant que membres du Collège des Commissaires jusqu'au 20 avril 2022.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	

13. Décharge spéciale à accorder à Monsieur Geert Verstraeten, représentant Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL et Monsieur Damien Petit, représentant de CDP Petit & Co SRL, pour l'exercice de leur mandat en tant que commissaires pour les comptes consolidés du groupe Proximus.
Proposition de décision: accorder la décharge à Monsieur Geert Verstraeten, représentant Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL et Monsieur Damien Petit, représentant de CDP Petit & Co SRL, pour l'exercice de leur mandat en tant que commissaires pour les comptes consolidés du groupe Proximus jusqu'au 20 avril 2022.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	

14. Renomination d'un administrateur.
Proposition de décision: renommer, sur proposition du Conseil d'Administration suite à la recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, Monsieur Martin De Prycker en tant qu'administrateur indépendant pour une période qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2027.
Cet administrateur conserve la qualité d'administrateur indépendant puisqu'il répond aux critères énoncés à l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations et dans le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020. Son CV se trouve sur www.proximus.com. Ce troisième mandat sera rémunéré de la même manière que celui des autres administrateurs, conformément à la décision prise par l'assemblée générale des actionnaires de 2004.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	

15. Renomination d'un administrateur.
Proposition de décision: renommer, sur proposition du Conseil d'Administration suite à la recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, Madame Catherine Rutten en tant qu'administrateur indépendant pour une période qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2027.
Cet administrateur conserve la qualité d'administrateur indépendant puisqu'elle répond aux critères énoncés à l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations et dans le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020. Son CV se trouve sur www.proximus.com. Ce deuxième mandat sera rémunéré de la même manière que celui des autres administrateurs, conformément à la décision prise par l'assemblée générale des actionnaires de 2004.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	

16. Nomination d'un nouvel administrateur.
Proposition de décision: nommer, sur proposition du Conseil d'Administration suite à la recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, Madame Cécile Coune en tant qu'administrateur indépendant pour une période qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2027.
Cet administrateur a la qualité d'administrateur indépendant puisqu'elle répond aux critères énoncés à l'article 7:87 du Code des sociétés et des associations et dans le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020. Son CV se trouve sur www.proximus.com. Ce mandat sera rémunéré de la même manière que celui des autres administrateurs, conformément à la décision prise par l'assemblée générale des actionnaires de 2004.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	

17. Prise de connaissance du rapport annuel du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire de Scarlet Belgium SA relatifs aux comptes annuels au 30 septembre 2022.

Pas de vote

18. Approbation des comptes annuels de Scarlet Belgium SA au 30 septembre 2022.
Proposition de décision: approbation des comptes annuels de Scarlet Belgium SA relatifs à l'exercice clôturé au 30 septembre 2022 conformément à l'article 12:35 du Code des sociétés et des associations.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	

19. Décharge à accorder aux membres du Conseil d'Administration de Scarlet Belgium SA.
Proposition de décision: accorder la décharge aux membres du Conseil d'Administration de Scarlet Belgium SA pour l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé au 30 septembre 2022 et la soumission des comptes annuels au 30 septembre 2022 ainsi que du rapport annuel afférent à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Proximus SA conformément à l'article 12:35 du Code des sociétés et des associations.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	

20. Décharge à accorder au commissaire de Scarlet Belgium SA.
Proposition de décision: accorder la décharge à Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL, représentée par Monsieur Koen Neijens, commissaire de Scarlet Belgium SA, pour l'exercice de son mandat pendant l'exercice clôturé au 30 septembre 2022 et la soumission du rapport du commissaire à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Proximus SA conformément à l'article 12:35 du Code des sociétés et des associations.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	

21. Divers.

Si vous ne donnez pas d'instructions spécifiques de vote, il sera considéré que vous donnez instruction de voter en faveur des résolutions proposées par le Conseil d'Administration de la société.

Fait à ……, le ……. 2023.

Signature(s) : …….

Les personnes morales doivent indiquer les nom, prénom et fonction des personnes qui signent.